

2009

L'action extérieure de la France contre le réchauffement climatique



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

L'urgence est absolue

Le plus grand danger qui nous guette est celui de l'inertie...

...de croire que les choses peuvent continuer comme avant, de ne rien faire, de penser qu'il n'est pas si grave de ne pas parvenir à un accord international sur la lutte contre le changement climatique.

C'est une erreur. Plus de 8000 scientifiques du monde entier - regroupés dans le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC-IPCC) - nous le disent : si le monde continue à fonctionner sur sa lancée, nous dépasserons d'ici deux générations le seuil dangereux de réchauffement global de 2°C, nous irons vers un monde à 4°C, ou plus, de réchauffement moyen de la planète.

REPÈRES

Dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC-UNFCCC), signée à Rio en 1992, tous les pays du monde se sont fixés l'objectif de « maintenir un niveau de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui permette d'éviter toute interférence anthropique dangereuse sur le système climatique » (art. 2).

Pour atteindre cet objectif, les Parties ont signé à Kyoto en 1997, un Protocole de mise en œuvre de cette convention, prévoyant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2012 pour 40 pays industrialisés, dits de l'annexe 1 (et la Communauté européenne dans son ensemble). L'objectif global pour ces pays est une réduction de 5,2 % en 2012 par rapport à 1990.

C'est à Copenhague que doit être arrêté le nouveau régime international de lutte contre le changement climatique pour la période post-2012, lors de la 15^{ème} conférence des parties à la convention-cadre (COP), du 7 au 18 décembre 2009.

Or personne ne sait à quoi ressemblera un monde dont l'atmosphère dépasserait ce seuil des 2°C

Personne ne sait si un tel monde serait tout simplement vivable pour l'homme. Alors que le réchauffement ne fait que commencer, nous constatons déjà des conséquences graves, des mutations profondes et probablement irréversibles.

Le changement climatique, par ses interactions sur l'eau, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité, la santé... menace les ressorts du développement économique et social et de la croissance. Les efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont largement compromis par les menaces que fait peser le changement climatique. C'est aussi un facteur d'instabilité et un enjeu de sécurité collective. Les conflits autour des ressources naturelles, les migrations dues au manque d'accès à l'eau et à la terre aggravent les tensions sociales et ébranlent la stabilité politique et la sécurité collective.

Un monde plus chaud sera un monde plus violent. Le changement climatique conduit à des modifications économiques et géopolitiques profondes qui affectent toute la chaîne des activités humaines et est de nature à saper les espoirs de développement.

Nous nous trouvons donc face à un défi sans précédent dans l'histoire de l'humanité

La conférence de Copenhague doit marquer le moment où tous les leaders politiques assument aux yeux du monde et des générations futures leurs responsabilités face au défi du changement climatique. La négociation climatique n'est pas une négociation internationale comme les autres, où les pays ont des intérêts particuliers à défendre : c'est une négociation pour organiser la réponse collective à une menace commune.



© F. de la Mure - MAEE



Bernard KOUCHNER,
Ministre des Affaires étrangères
et européennes

*Nous voulons réduire
les émissions de gaz à
effet de serre.*

*On ne comprendrait
pas que nous y
parvenions sans en
faire bénéficier aussi
les pays pauvres, par
des mécanismes de
financements
innovants adaptés.*

RÉPARTITION PAR HABITANT

Il est nécessaire d'aller vers 2 t / hab. En 2006, la moyenne des émissions de CO₂ par habitant dans les pays industrialisés de l'annexe 1 s'établissait à 16,1 t de CO₂, soit environ quatre fois celle des pays en développement (non annexe 1), pour une moyenne mondiale de 4,3 t.

Les comparaisons par pays sont également instructives : un Américain émet encore 14 fois plus de GES qu'un Indien, 3,5 fois plus qu'un Chinois, 2 fois plus qu'un Européen (8,1 t de CO₂ – chiffres 2006, source AIE). Avec 6,2 t de CO₂, un Français émet certes 3 fois moins qu'un habitant des Etats-Unis et 25 % de moins que la moyenne européenne (grâce notamment au parc électronucléaire), mais encore 6 fois plus qu'un Indien et environ 1/3 de plus que la moyenne mondiale.

Pour tous, un nouveau mode de croissance moins intensif en carbone

Le choix n'est pas entre croissance économique et environnement...

...mais entre, d'un côté, la poursuite d'un développement intensif en carbone, qui n'est pas durable et nous mène à des conflits et à la pauvreté, et de l'autre, un chemin de croissance nouveau pour tous les pays, moins intensif en carbone, dont il incombe à la communauté internationale de créer les conditions.

Le défi de notre génération, dont dépend la survie même des générations futures, est d'organiser ces nouveaux modes de développement sobre en carbone.

Ceci est réalisable, et n'est pas incompatible avec le développement :

c'est même l'occasion, à court terme, d'une « relance verte » et, à long terme, d'une fortification de l'activité économique mondiale dans un cadre de développement durable.

UN SOCLE INDISPENSABLE

Le principe des responsabilités communes mais différenciées en fonction du niveau de développement et d'émissions sera à la base de l'accord global : si l'effort des pays industrialisés doit être accru, celui des émergents doit être encouragé ; les différences entre pays en développement, notamment sur le critère du PIB, devront être prises en compte dans leur contribution à l'effort collectif ; une véritable solidarité devra s'instaurer avec les pays les plus vulnérables au changement climatique, avec des actions renforcées et des financements accrus pour l'adaptation et pour favoriser le déploiement et le transfert des technologies, ces financements devant venir, en partie, en complément de l'aide publique au développement traditionnelle, ainsi qu'à travers de nouveaux mécanismes de financement.

La France milite pour des engagements ambitieux, clairs et contraignants

Pour la France, les engagements de chaque nation doivent être les plus clairs et ambitieux possibles,

qu'il s'agisse des objectifs de réduction à moyen terme dans la fourchette 25 à 40 % pour les pays développés, ou de l'engagement des pays en développement de faire dévier leurs émissions de 15 à 30 % par rapport à leur trajectoire tendancielle.

ÉTUDE FRANCO-BRITANNIQUE « IMPLICATIONS SÉCURITAIRES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA RÉGION SAHEL »

Cette étude, qui a débuté en juillet 2009 et qui s'achèvera en avril 2010, devrait permettre de nourrir nos positions sur l'impact du climat sur la sécurité en appui aux travaux européens en cours et aux débats dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies (résolution du 3 juin 2009 sur Climat et sécurité). Il s'agit à la fois de recueillir des données fiables, associer des experts de plusieurs disciplines et de sensibiliser la communauté internationale à cette dimension du changement climatique.

Cette étude est coordonnée par le Centre du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE (CSAO), pour un montant total de 260 000 € en liaison avec le Centre Hadley britannique (service météorologique national du Royaume-Uni) pour l'analyse climatologique et le Bureau français des Recherches géologiques et minières (BRGM) s'agissant des données relatives aux ressources naturelles souterraines et de surface. Elle porte sur 12 pays d'Afrique : Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad.

L'objectif est de déterminer l'implication du changement climatique à l'horizon 2030-2040 et ainsi de mieux identifier l'impact sécuritaire du changement climatique dans une préoccupation de gestion/prévention des risques en proposant, en fonction des résultats de cette analyse, des options politiques et des activités concrètes sur la base de cartes des vulnérabilités et des risques ainsi qu'une série de scénarios futurs vraisemblables.





Pour cela, il faut que soit mis en place un cadre permettant de vérifier,

dans la confiance, la mise en œuvre des politiques et programmes visant à tenir ces engagements : ils doivent donc être mesurables et vérifiables.

Il faut aussi permettre la mise en œuvre de mesures d'ajustement face aux pays...

... qui ne participeraient pas au nouveau cadre international ou ne respecteraient pas leurs engagements. Il ne serait en effet pas supportable que les efforts des pays les plus vertueux soient compromis par les « fuites de carbone » qui résulteraient de l'absence ou de l'insuffisance d'action de certains. La nature vraiment mondiale du défi et l'équité entre les nations exigent qu'aucun comportement de « passager clandestin » ne soit toléré.

Les pays développés doivent ainsi avoir confiance dans leur capacité à réduire leurs émissions de 30 à 40 % d'ici 2020-2030,

de façon à être en cohérence avec la nécessaire réduction d'au moins 80 % de leurs émissions d'ici 2050. Pour cela, ils doivent être sûrs que leurs efforts ne sont pas vains, que la mise en œuvre de leurs politiques de croissance « bas carbone » créera de la croissance et de l'emploi, sans distorsions de compétitivité, qu'aucun pays ne profitera des efforts des autres sans s'astreindre à des efforts comparables.

INDONÉSIE : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

L'Indonésie est devenue, principalement du fait de la déforestation, le troisième émetteur mondial de GES après les Etats-Unis et la Chine. Le gouvernement indonésien s'est engagé résolument sur ces sujets et a élaboré un plan visant à intégrer la contrainte climatique dans ses politiques nationales de développement. Depuis 2008, la France a décidé, avec la Banque mondiale et la coopération japonaise, d'encourager cette initiative, dans le cadre d'une aide-programme budgétaire de l'Agence française de développement (AFD).

Ce programme, qui s'étend jusqu'à 2010, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays. Des indicateurs, regroupés en trois axes, seront suivis et révisés en permanence entre le gouvernement et les bailleurs de fonds : réduction des émissions de gaz à effet de serre (forêts, énergie et industrie), adaptation aux changements climatiques (eau et agriculture) et activités transversales (aménagement du territoire, développement du Mécanisme de développement propre...).

L'initiative permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays, contribuera à la préservation de la paix sociale par une meilleure anticipation des impacts climatiques et une meilleure gestion des ressources naturelles. Elle fournira en outre des signaux positifs aux négociations internationales, en quête d'efforts constructifs et partagés entre parties de statut différent à la Convention climat.



La France soutient l'engagement du gouvernement indonésien dans sa politique de lutte contre le réchauffement climatique.

La France milite pour des engagements ambitieux, clairs et contraignants (suite)

Les perspectives de développement dans ce nouveau contexte des pays émergents et en développement doivent être garanties...

... par un effort adapté des pays du Nord en matière de financement et de coopération technologique pour accompagner leurs politiques de croissance « bas carbone ».



En Afrique du Sud, l'électricité est produite à partir de la combustion du méthane issu des déchets.

PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AFRIQUE DU SUD

Pays le plus riche d'Afrique sub saharienne, l'Afrique du Sud produit aussi à lui seul la moitié des émissions de gaz à effet de serre du continent africain.

4 % de ses émissions proviennent des déchets. Les décharges sont extrêmement polluantes, la fermentation des déchets rejetant de grandes quantités de gaz dans l'atmosphère.

Depuis 2004, la France via l'AFD accompagne l'agglomération d'eThekweni (englobant Durban), deuxième ville du pays, dans une démarche de développement sobre en carbone.

Le projet financé sur un prêt direct à la municipalité consiste à récupérer le méthane produit par la fermentation des déchets et à l'utiliser afin de produire de l'électricité. 103 puits de captage ont ainsi été construits dans trois décharges de la ville.

Cette initiative permettra d'éviter l'émission de 6,8 millions de tonnes de carbone sur 20 ans. Eligible au Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, le projet génère par ailleurs des crédits carbone qui permettent à la municipalité de réinvestir dans son propre développement.

L'enjeu est de répliquer ce type de projet et de promouvoir ainsi la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du continent africain.



Les pays industrialisés et émergents ont en outre le devoir d'aider les pays les plus pauvres...

... à surmonter l'impact sur leurs populations du changement climatique. C'était déjà le principe des responsabilités communes mais différenciées établi lors de la conférence de Rio de 1992.

C'est également l'intérêt de tous car les catastrophes écologiques dans ces pays déjà fragiles et dénués de mécanismes d'assurance et de solidarité sont particulièrement déstabilisatrices. Laissées à elles-mêmes, ces évolutions sont de nature à aviver les conflits et à provoquer des migrations forcées. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes posent également un problème grave de sécurité alimentaire, à travers l'accroissement des prix des produits agricoles et des denrées qu'ils provoquent, alors même que les dépenses d'alimentation absorbent déjà l'essentiel du revenu de la très grande majorité de la population dans ces pays. Le changement climatique fait également peser des risques sur la santé publique avec la propagation de pandémies, dont l'extension du paludisme n'est qu'un aspect.

La communauté internationale doit également se mobiliser pour accompagner la mise en œuvre des stratégies de lutte...

... contre le changement climatique des pays les plus vulnérables. Ces pays, le plus souvent en développement, parfois parmi les Pays les moins avancés (PMA), sont des acteurs primordiaux dans la négociation. Ils nous interpellent en effet plus tôt que d'autres sur les effets du changement climatique et sur l'exigence de solidarité collective à leur égard.

DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE AU KENYA

Très loin derrière l'hydroélectricité en nombre de MWh produits, la géothermie est, avec la biomasse et l'éolien, l'une des trois autres sources principales d'électricité par énergie renouvelable dans le monde.

L'exploitation géothermique a l'avantage d'une part d'être l'une des énergies renouvelables les moins chères et d'autre part de n'engendrer que peu d'impact sur l'environnement. La géothermie ne couvre que 0,4 % des besoins mondiaux en électricité, mais sa contribution aux besoins nationaux peut être bien plus élevée dans certains pays qui détiennent des sous-sols adéquats, tel que le Kenya. Avec une capacité installée en géothermique de 128 MWh (soit 12 % de la capacité totale), le Kenya est un des rares pays d'Afrique à avoir développé la géothermie. La production est actuellement concentrée sur le site d'Olkaria à une centaine de kilomètres au nord-est de Nairobi.

Au Kenya, la France via l'AFD soutient la production d'électricité par géothermie en fournissant un appui financier à KenGen, compagnie en charge de la production d'électricité du pays. Le projet vise à augmenter de 35 MWh les capacités de production d'électricité du Kenya via la construction de la troisième unité de production géothermique de la centrale. Le projet permettra d'améliorer l'efficacité économique, le fonctionnement des infrastructures sociales et le bien-être de la population kenyane en garantissant une alimentation du réseau électrique fiable, économique et sobre en carbone.



L'usine d'Olkaria soutenue par l'AFD (Kenya), l'énergie est produite grâce à la géothermie.

La France milite pour des engagements ambitieux, clairs et contraignants (suite)

L'adaptation au changement climatique concerne tous les pays,

même si nos efforts doivent se concentrer au soutien aux pays en développement les plus vulnérables. Il importe donc de créer un cadre général pour organiser la réponse internationale spécifique aux problèmes d'adaptation au changement climatique. Nos efforts en la matière doivent être étroitement articulés avec ceux visant à la réduction des émissions.

L'adaptation au changement climatique nécessite aussi une évolution de la coopération internationale...

... et de l'aide au développement avec tous les acteurs non étatiques concernés (secteur privé, ONG), notamment en vue de la réduction de la pauvreté. La France entend y contribuer très activement à différents niveaux :

- en identifiant et anticipant les effets du changement climatique dans les diverses régions du monde, grâce par exemple à la mise en place d'observatoires scientifiques qui doivent désormais être articulés avec les organismes d'intervention humanitaire ;
- en permettant aux populations d'être prévenues et renseignées sur les comportements susceptibles de leur permettre de surmonter les difficultés créées par les chocs climatiques, de revoir les normes de construction... ;
- en protégeant et adaptant les infrastructures à ces évolutions, dans le cadre de plans nationaux d'aménagement de l'espace, de lutte contre la désertification, de gestion durable de la forêt; en portant attention à l'urbanisation des zones littorales ;
- en soutenant le développement de politiques agricoles mieux coordonnées sur le plan international, des investissements en matière d'irrigation et de stockage d'eau, et l'amélioration de la productivité agricole des pays pauvres.

L'Union européenne, la Banque Mondiale, le FEM¹, le PNUD², le PNUE³, et plus généralement tous les acteurs du développement doivent se retrouver sur ces priorités.

Les financements innovants pour le développement, très largement à l'initiative de la France, s'appuyant notamment sur la mise aux enchères des permis d'émissions de CO₂, pourraient être mobilisés à cet effet.

LE MARCHÉ CARBONE

Le marché carbone a été lancé par le Protocole de Kyoto et consiste à fixer un plafond d'émission et laisser ensuite les acteurs économiques gérer cette contrainte selon un système de marché de droits d'émission.

Le fait de donner une valeur aux émissions de CO₂ sous forme de droits d'émissions (quota) à une entreprise oblige celle-ci à atteindre son objectif de réduction soit par son action propre, soit en achetant sur le marché des droits à émettre, ou encore (comme le prévoit le Protocole de Kyoto) en menant des projets en pays tiers réducteurs d'émission. C'est le Mécanisme de développement propre (MDP).

Ce système permet ainsi d'optimiser les réductions d'émission selon le meilleur rapport coût/efficacité, et ainsi d'accélérer la baisse globale des émissions.

Certains pays craignent aussi que la négociation entraîne une dépossession de souveraineté dans la gestion de leurs ressources naturelles.

Ce ne doit pas être le cas. Au contraire, la France souhaite que soit mis en place un système qui rémunère de façon équitable la gestion durable et la préservation des biens publics mondiaux, comme l'eau ou la forêt. Qui peut dire par exemple que la déforestation, qui représente 20 % des émissions mondiales, ne concerne pas la planète tout entière ? Là aussi, il s'agit d'élaborer, dans la confiance mutuelle, de nouvelles formes d'organisation collective, qui créeront plus de richesses que les actions isolées, tout en faisant face à la menace commune.

⁽¹⁾ Fonds pour l'Environnement mondial, instrument financier de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, en cours de réforme, et qui a un rôle central à jouer dans l'architecture future du financement de la lutte contre le changement climatique.

⁽²⁾ Programme des Nations unies pour le Développement. ⁽³⁾ Programme des Nations unies pour l'Environnement.



Pour une nouvelle architecture financière au service de la lutte contre le changement climatique

La communauté internationale doit reconnaître la nécessité de lever des ressources financières additionnelles,

adéquates, prévisibles et durables pour contribuer aux actions nécessaires d'atténuation des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Pour cela, certaines questions doivent d'abord trouver leur réponse :

- Qui doit être financé ?
- Qui doit contribuer au financement ?
- Par quels mécanismes et avec quelle architecture financière internationale organise-t-on ce financement ?

Une vision globale sur les réponses à ces questions est indispensable, c'est-à-dire les programmes et les projets à financer, les sources et les critères de financement, le dispositif international de gestion de ces financements, l'articulation avec l'aide publique au développement. La France propose à cet égard une approche consistant à aider au recensement et à faciliter la réalisation des projets à mener dans les pays en développement, notamment dans le domaine de l'accès à l'énergie en Afrique, dans le cadre des plans de croissance « bas carbone » qui devront être mis en place.

Afin de dégager les ressources internationales publiques nécessaires,

il est nécessaire de créer un mécanisme de contribution universel, global et évolutif permettant de partager entre tous les pays (à l'exception des PMA) l'effort financier public international nécessaire, dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées.

Aujourd'hui, la France et l'UE, qui a mis en place un système d'échange de droits d'émission (EU ETS)...

... depuis 2005, considèrent qu'il est indispensable de développer partout dans le monde des marchés carbone compatibles entre eux et qui, à terme, puissent constituer un véritable marché international du carbone (voir encadré). La Commission européenne estime qu'un marché international élargi du carbone pourrait apporter aux pays en développement des flux financiers pouvant atteindre 38 Mrd € par an d'ici à 2020.

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONVENTION CLIMAT

Dans les négociations onusiennes, deux groupes de discussion distincts ont été créés : d'une part un « groupe de travail *ad hoc* chargé d'examiner les engagements d'atténuation des pays Annexe I » (pays industrialisés et en transition ayant ratifié le Protocole de Kyoto) pour la période post-2012, et d'autre part, un « groupe de travail sur les actions coopératives de long terme », ayant pour objet de définir un régime global de lutte contre le changement climatique, dans lequel les pays en développement sont invités à prendre des formes d'engagement spécifiques en tenant compte du principe des « responsabilités communes mais différenciées ».

Ce futur régime a vocation à englober l'ensemble des acquis du Protocole de Kyoto. Les sujets dont doivent discuter les Parties sont regroupés en 5 « blocs » : vision partagée, atténuation (c'est-à-dire réduction des émissions), adaptation au changement climatique, technologies et financement.

Plus de technologies bas carbone

Il faut enfin que soient lancés des processus de coopération technologique...

... qui permettent la diffusion accélérée des technologies à faible intensité en carbone, ainsi que des meilleures pratiques et techniques pour améliorer l'efficacité énergétique des produits, des moteurs et des procédés industriels, une meilleure efficacité énergétique étant le premier gisement mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, un accord qui donne les bons signaux aux chercheurs, aux opérateurs privés, aux investisseurs, est indispensable. Nous devons en effet éviter de nous enfermer pour longtemps dans une impasse de développement non-durable, compte tenu par exemple de la longue durée des investissements dans le secteur de l'énergie. À côté des objectifs, qui conditionnent les politiques, c'est en effet principalement la diffusion plus large et accélérée des « technologies bas carbone » qui permettra de réduire effectivement les émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu des négociations actuelles est à cet égard de lancer un signal clair sur des processus permettant de diffuser, partout où cela est nécessaire, ces technologies, par la facilitation des investissements, des transferts de technologies, la diffusion des meilleures pratiques, la coopération de recherche...



La centrale à gaz à cycle combiné partiellement financée par la France devrait permettre d'éviter l'émission de 15 à 20 millions de tonnes de CO₂ sur 25 ans.

ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU PAKISTAN

Au Pakistan, le réseau national n'alimente que la moitié de la population en électricité : sans capacité additionnelle, le déficit de l'offre sur la demande est estimé à environ 5 500 MWh d'ici 2010. Compte tenu de l'urgence du besoin et de la géographie du pays, les principales options pour accroître la production sont les centrales thermiques fonctionnant au gaz ou au fuel. PROPARGO, la filiale dédiée au secteur privé de l'AFD finance un projet visant à accroître la production électrique pakistanaise en utilisant le gaz pauvre, une ressource permettant de réduire les émissions de CO₂ et évitant les émissions directes de méthane dans l'atmosphère.

Le projet consiste à construire, exploiter, et développer une centrale à gaz à cycle combiné de 217 MWh dans le District de Ghotki.

PROPARGO participe au plan de financement de ENGRO ENERGY, qui vendra l'énergie produite à la société publique *National Transmission and Despatch Company*, chargée du transport et de la distribution d'électricité dans le pays.

Le projet devrait permettre d'éviter l'émission de 15 à 20 millions de tonnes de CO₂ sur 25 ans. Il présente également un intérêt économique substantiel pour l'État pakistanais, puisque le coût de production d'ENGRO sera relativement faible en comparaison avec des centrales au fuel. Avec le supplément de recettes lié à la vente du gaz pauvre aujourd'hui perdu, le projet entraîne au total un supplément de recettes publiques d'environ 120 millions de dollars par an.



Ceci doit évidemment se faire sans tabou. L'ampleur du défi exige d'avoir recours à l'ensemble des technologies.

Énergies renouvelables, énergie nucléaire et autres « technologies bas carbone », comme le captage et le stockage du carbone, ou les véhicules propres.

BRÉSIL : APPUI À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AMAZONIE

Plus grand massif tropical forestier du monde, le bassin amazonien est victime de la déforestation depuis plusieurs décennies. Celle-ci entraîne une diminution de la biodiversité, une modification du cycle de l'eau et affecte les populations locales. Elle représente au Brésil plus de 60 % des émissions de CO₂.

La France a choisi d'appuyer, avec l'AFD, les autorités brésiliennes dans la mise en place d'une gestion du-

nable des forêts promue par la loi de gestion des forêts publiques votée par le Brésil en 2006. L'accompagnement est mené au niveau fédéral et à celui des États amazoniens.

L'objectif est d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du cadre juridique sur la forêt, d'apporter une expertise technique, notamment sur les questions liées à la déforestation et au changement climatique et de favoriser le dialogue entre les acteurs publics, les opérateurs privés et le secteur bancaire.

D'une durée de deux ans, cet appui contribuera à mettre en évidence les orientations nécessaires pour le développement de filières durables à grande échelle.

Il permettra aussi de renforcer les capacités d'articulation entre les différents acteurs concernés par la forêt et de mettre en oeuvre plus rapidement les politiques adéquates.



© AFD-Antoine Grimaud

Le bassin amazonien est le premier massif forestier au monde.

Pour une organisation mondiale de l'environnement

garante des engagements et accompagnant les accords

C'est pour faire tout cela :

- instaurer des mécanismes permettant de garantir la tenue des engagements,
- accompagner la mise en œuvre des politiques,
- mieux fédérer l'action des différents organismes concourant au développement durable.

Que la France propose la création d'une Organisation mondiale de l'environnement.

La dynamique enclenchée sur les enjeux climatiques doit en effet se poursuivre au-delà, sur l'ensemble des enjeux environnementaux, avec une organisation de l'économie qui intègre mieux l'impact des activités humaines sur la nature et le caractère limité des ressources naturelles de la planète.

Dans l'ordre juridique international comme pour la mise en œuvre des politiques, il s'agit de permettre une meilleure cohérence des politiques environnementales et de développement, ainsi qu'un meilleur équilibre de la gouvernance mondiale, entre enjeux environnementaux, commerciaux et financiers.





MAÎTRISER L'ÉNERGIE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN CHINE

Depuis 2004, la France intervient en Chine avec l'AFD dans le cadre de la stratégie définie par le gouvernement français vis-à-vis des pays émergents. Comme le montre la déclaration conjointe sur le changement climatique adoptée par les présidents Sarkozy et Hu Jintao en 2007 à Pékin, la lutte contre le changement climatique est désormais l'un des axes structurants des relations franco-chinoises.

Opérateur français du ministère des Affaires étrangères et européennes et du ministère des Finances et du Budget, l'AFD soutient des projets à fort potentiel d'impact sur le climat et pouvant nourrir des partenariats franco-chinois en matière de lutte contre les changements climatiques.

Principalement centrée sur les projets permettant une réduction d'émissions de GES, les interventions de l'AFD en Chine se concentrent sur :

- la production d'électricité : énergies sobres en CO₂, captage et séquestration du CO₂, énergies renouvelables comme par exemple pour la construction et l'exploitation de trois barrages hydroélectri-

ques dans le nord de la province de Yunnan qui permettront d'éviter l'émission de 500 000 tonnes d'équivalent carbone par an ;

- le développement urbain durable : amélioration des transports urbains, amélioration des systèmes de construction, de chauffage urbain et de climatisation, gestion des déchets urbains ;
- le développement durable en zone rurale : reforestation, séquestration biologique du CO₂, agriculture de conservation, production de biogaz à base de détritiques et déchets divers ;
- l'efficacité énergétique dans l'industrie et les services : programmes d'amélioration des systèmes existants, et de mise aux normes d'efficacité énergétique.

Ainsi depuis 2006, la France soutient-elle des projets relevant des Mécanismes de développement propre représentant un budget total de 1,5 M€, qui permettront une réduction d'émission prévisible de 4 millions de tonnes de CO₂ sur 10 ans.



© AFD

En Chine, la France appuie notamment la construction d'éoliennes.



Changer la donne pour la protection des forêts tropicales

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Avec 220 millions d'hectares, les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie et abritent la plus importante biodiversité d'Afrique.

Partagées entre six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, République démocratique du Congo, Gabon et Guinée équatoriale), ces forêts sont une source de revenu essentielle pour les 80 millions d'habitants de la région. Depuis 1997, la France appuie la mise en place de plans d'aménagement durables des forêts visant à concilier la préservation de ces espaces naturels et le développement économique.

Dans le Bassin du Congo, l'AFD travaille avec l'ensemble des acteurs présents (secteur privé, administrations, société civile) dans un mode de gestion concerté de la forêt :

- des lignes de crédits bancaires permettent à des banques locales d'inciter, à travers des prêts, des concessions forestières à respecter les normes internationales en matière d'exploitation de la forêt. L'AFD finance aujourd'hui 15 entreprises avec l'objectif de créer un effet d'entraînement ;
- une coopération avec des ONG environnementales appuie la préservation d'aires protégées et l'appui aux populations locales ;
- un accompagnement des États sur le cadre juridique et la professionnalisation du secteur forestier.

Le Bassin du Congo représente 55 millions d'hectares de forêts concédées. 31 millions d'entre elles sont engagées dans une dynamique d'aménagement. Les projets financés par la France couvrent 12 millions d'hectares.



Dans le Bassin du Congo, 31 millions d'hectares de forêts sont engagés dans une dynamique d'aménagement durable par la coopération internationale française.

**« Le ministère des Affaires étrangères et européennes
et la direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats »**

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- l'information du président de la République et du gouvernement sur l'évolution de la conjoncture internationale et la situation des États étrangers,
- la conception de la politique extérieure de la France,
- la coordination des relations internationales de la France,
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La mise en place de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) en avril 2009 dans le cadre de la réforme du MAEE voulue par Bernard Kouchner, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux, qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend, avec la DGM, mettre l'accent sur le nécessaire traitement des enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture sur l'extérieur, d'anticipation, d'interministériel, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.

Ce document a été réalisé avec le concours de l'Agence française de développement (AFD)



Contact : DGM / Direction des biens publics mondiaux –Sous direction du climat et de l'énergie
27, rue de la Convention
CS 91533 – 75732 Paris Cedex 15



Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

27 rue de la Convention 75015 Paris

www.diplomatie.gouv.fr